

Compte rendu de la réunion du 12 mars 2016 à Péronne

Présents : J. Estienne, M. Taillefer, P. Boidin, J.M. Petit, R. Despontin, P. Derouvroy, E. Noel, M. Malivoir, D. Dissais

Absent excusé : J. Lebon

M. le Président ouvre la séance à 14h et communique l'ordre du jour :

- Point sur les effectifs ;
- Point comptable ;
- Point sur les commissions ;
- Actions menées et à mener par le Codep ;
- Manifestations Codep ;
- Simplification du régime des associations ;
- Attribution de l'aide aux clubs (gratuité aux féminines....) ;
- Définir rôle et composition des commissions ;
- Réflexion sur la nouvelle carte régionale ;
- Questions diverses.

Il remercie tous les participants et le club de Péronne pour l'accueil et la mise à disposition d'une salle. Il souhaite la bienvenue et remercie D. Dissais pour le poste de secrétaire, remercie également R. Despontin pour avoir pris le poste de délégué départemental à la sécurité.

Point sur les effectifs :

En 2015 : 516 licenciés soit 18 en plus par rapport à 2014 (93 femmes, 423 hommes avec 58 jeunes – 18 ans). En général, les clubs se sont maintenus ; des satisfécits pour Doullens et Chaulnes.

A signaler, la 1^{ère} affiliation d'Englebelmer VTT avec 24 adhérents. Belle satisfaction pour le codep.

Au **12 mars 2016**, nous enregistrons 461 licences, soit une avance de 10 licences par rapport à 2015 à la même date. Il y a plus de renouvellement de licenciés que de nouveaux (433 pour 412 et 26 au lieu de 38 par rapport à 2015). Une bonne chose, les clubs limitent le turn-over, les causes sont-elles connues ?

Point comptable :

Budget : 1692,57 euros. Une petite précision à demander à J. Lebon : dans la colonne « Recettes » : il est indiqué : dons : - 300 euros et + 300 euros ?

Point sur les commissions :

- **Tourisme :**

Vélo en France : Un nouveau design et des nouvelles fonctionnalités restent encore à améliorer. Il faut en profiter pour mettre en valeur notre territoire et son patrimoine.

Depuis la dernière AG , E. Tellier de l'URP a intégré la commission. Nous le remercions pour son implication. Il est le rédacteur des fiches descriptives du circuit « Les Evoissons ». Ce circuit vient d'être mis en ligne sur Vélo en France.

La mise en ligne des circuits sur Vélo en France continue ; bientôt figureront les véloroutes, vallée de la Somme et Mémoire.

Nous sommes toujours à la recherche de bonnes volontés pour le guide des bonnes adresses. Ne serait-ce pas une opportunité pour les clubs d'obtenir des aides privées ? (L'établissement établit une convention biennale avec la FFCT –coût 95 euros- il reçoit la revue Cyclotourisme + publicité).

Des visites ont eu lieu à l'auberge de jeunesse d'Amiens ainsi que l'auberge des remparts de Péronne.

Le Président a demandé une promo auprès de la FFCT sur la revue pour la Randonnée Permanente « Souvenir ». En bonne voie.

L'organisation d'un séjour touristique en Somme est toujours en projet.

- **Sécurité :**

Rien à signaler pour le moment. Régis suit la formation avec Maurice.

- **Formation :**

Peu de monde intéressé et toujours les mêmes personnes.

14 ont suivi la formation sur la "gestion des accidents" en janvier.

19 et 20/03 : stage initiateur et mise à niveau (9 participants).

Stage animateur en février : 4 samariens dont 2 participants d'Englebelmer.

- **Jeunes :**

Il est de plus en plus difficile de recruter des jeunes. Activité très prenante pour l'animateur qui commence à « fatiguer ». Les parents freinent la participation de leurs enfants.

Pour la semaine jeunes : 8 de Péronne. Contact sera pris avec Englebelmer.

17 avril : maintien du critérium régional

5 mars : stage instructeurs à Nancy : nouveau plan de formation complexe.

- **Femmes et familles :**

Toutes à Strasbourg : du 31 mai au 5 juin 2016. Projet mis au point par Marie-Ange Gras et Lucienne Gaxatte.

40 participantes pour la Picardie dont 5 de la Somme. Un week-end de préparation est prévu en avril à Pierrefonds. Le 31 mai : rassemblement près de Reims pour le départ ; il y aurait deux accompagnateurs. Retour en bus ?

Le président soulève un manque d'information et de communication sur la manifestation en général.

Communication :

La tenue du site internet du Codep est importante : c'est le reflet de l'activité du département. Il est vu par le Conseil Départemental et Conseil Régional.

Y. Dissais de l'URP a intégré cette commission à la grande satisfaction de Pierre Boidin.

Actions menées et à mener par le Codep :

2 septembre Réunion Conseil Départemental "Contrat d'objectifs" 2015 – Cr budgétaire.

28 septembre Réunion Conseil Départemental "Véloroute conflit d'usage".

07 octobre Réunion Leader (projet européen) G-Amiénois + Challenge Robert Brandicourt (CDOS)

24 octobre AG du Codep à Doullens

31 octobre AG des Cyclos Randonneurs Péronnais à Péronne

02 novembre Réunion Leader (projet européen) G-Amiénois. J'intègre le GAL.

05 novembre Réunion Somme Tourisme, le département veut candidater "Destination Vélo 2016" présence de Bernard Cordier.

06 novembre AG FrivilleEscarbotin

07 novembre AG Doullens

14 novembre Réunion de clôture de la Concentration de Pentecôte à Camon.

22 novembre AG Ligue de Picardie à Amiens

26 novembre Cité souterraine de Naours, présence Doullens – Contrat d'Objectifs – Talents du Sport.

29 novembre AG de l'URP d'Amiens

04 et 05 décembre AG à Montpellier (34)

11 décembre AG Aventure Tout Terrain à Gamaches

27 décembre AG du CC Chaulnois à Chaulnes : Codep représenté par Maurice, Vice-Président.

05 janvier Vœux CDOS : Codep représenté par Danièle Dissais

09 janvier AG du Cyclo Rando Val de Bresle à BEAUCHAMPS avec Pierre B le matin et l'après-midi AG de Chés Avionneux du Pays du Coquelicot à Albert. Remise du trophée à la Ville pour la concentration de pentecôte.

10 janvier AG CCVS à FOUILLOY ; Codep représenté par Pierre Boidin

14 janvier Vœux Amiens Métropole avec Pierre Boidin

29 janvier Conseil Départemental service sport aide aux fonctionnements des clubs

25 février Réunion CDESI (CD Somme) et AG du CDOS

29 février Réunion Conseil Départemental pour la Samarienne

03 mars Contrat d'objectifs 2016 (voir plan de développement-1 axe- par internet)

Manifestations Codep :

- Ouverture de saison à Chaulnes :

9 clubs/19 étaient présents - 78 participants dont 16 féminines et 5 jeunes - 18 ans.

Bonne organisation – Accueil très convivial. Un parcours de 43 km sans difficulté était proposé. Dommage qu'à quelques kilomètres de l'arrivée, il y ait une erreur de parcours, ce qui a provoqué une dispersion des cyclos. Il serait souhaitable de prévoir un itinéraire plus court en cas de problème.

Qui organisera cette ouverture l'an prochain ?

- Concentration départementale : le 26 juin organisé par le club de Doullens.

Le parcours s'appuiera sur le circuit « Autour de Naours ». Pour la 1^{ère} fois, un parcours VTT est prévu.

Cette manifestation est sponsorisée par le Conseil Départemental. Nous souhaitons une participation massive des clubs.

Sollicitations :

Samarienne : 3 juillet au parc Samara

Le Conseil Départemental veut amplifier cette manifestation et désirerait que le Codep prenne en charge une rando « route » et demande une aide également pour une rando VTT (ce qui n'existait pas auparavant). Le comité est d'accord pour l'organisation de la rando route en s'appuyant, par exemple, sur le circuit de « Ches Intailles » et un petit parcours famille encadré. La participation des clubs amiénois sera demandée. Les frais occasionnés seront remboursés par le Conseil Départemental.

Fête départementale des loisirs et sports de nature : 11 et 12 juin 2016 : Parc St Pierre

Le Codep a été sollicité par le CDOS afin d'y participer activement. Il est difficile de ne pas répondre favorablement dans la mesure où c'était une revendication du Codep.

Cette période de l'année est chargée en activités, il sera peut-être difficile de trouver des volontaires. A voir avec les clubs ? Tenue d'un stand ?

Le Codep étant une structure administrative, il attend le volontariat des clubs Samariens pour ces manifestations. Réponse rapide souhaitée.

Simplification du régime des associations :

Suite à l'évolution de la réglementation concernant l'agrément sport, des modifications sont intervenues. L'article L121-4 du code du sport a été modifié par l'article 11 de l'*ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations*.

Ainsi, à compter du 25 juillet 2015, **l'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'État vaut agrément.**

Si une association remplit cette condition, elle n'est plus subordonnée à l'obtention de l'agrément délivré par le préfet de département pour prétendre à une aide financière de l'État.

Par ailleurs, l'autorité administrative peut prononcer le retrait de l'agrément accordé à une association sportive ou résultant de l'affiliation à une fédération sportive agréée si elle emploie des personnes ne satisfaisant pas aux obligations des articles L. 212-1, L. 212-2 et L. 212-9 (obligation de qualification) ou si elle méconnaît les obligations des articles L. 322-1 et L. 322-2 (garanties d'hygiène et de sécurité).

La liste des fédérations sportives agréées par l'Etat : <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>

En lien l'[article L 121-4 du code du sport modifié](#).

Deux associations du Codep ont profité de cette simplification, elles doivent toucher l'aide du Conseil Départemental pour le fonctionnement.

Attribution de l'aide aux clubs :

Cyclo club de Chaulnes : ouverture de saison : accord pour une aide de 150 euros. Quant à la demande pour les 40 ans du club, le comité n'y est pas favorable. Il ne veut pas créer de précédent qui pourrait servir de justification possible à d'autres demandes analogues.

Aide aux clubs pour les féminines -18 ans et handicaps, licenciés ou non :

Le barème existant ne fait pas l'unanimité (rappel : versement au club de 100 euros + 2 euros par personne remplissant les conditions). Après discussion, nous décidons d'établir un nouveau barème :

De 1 à 10 : versement de 100 euros ; de 11 à 20 : 150 euros ; au-delà de 20 : 200 euros. Cette aide sera attribuée sur présentation d'un compte rendu de la manifestation. Les bulletins d'inscription « club » devront être archivés en cas de demande de justificatif.

Rôle et composition des commissions :

Suite à la démission de J. Paul Aubrun (poste de délégué départemental à la sécurité) et à l'appel de volontaires pour son remplacement, plusieurs échanges ont eu lieu sur le rôle et la composition des commissions en jouant sur les mots. Chaque commission doit être composée d'au moins un membre du comité directeur. La commission VTT, actuellement, n'est pas représentée et pour l'instant aucun membre du comité n'est intéressé pour intégrer celle-ci. Le président du club Englebelmer VTT serait intéressé. Pour cela, il faudrait qu'il intègre le comité directeur.

Nouvelle carte régionale :

Le président du comité participait aux réunions de Ligue à titre consultatif, il ne juge plus sa présence indispensable à ces réunions. En effet, Maurice, vice-président du Codep et Pierre, vice-président de la Ligue siègent au comité directeur de Ligue.

En ce qui concerne le fonctionnement du nouveau comité régional, le mémento des dirigeants de clubs et de structures FFCT, actuellement en refonte, et transmis par la FFCT en décembre 2015 n'indique pas de profonds changements par rapport à celui de 2003 dans les missions spécifiques.

Sur le fonctionnement du nouveau Comité Régional, des documents de travail ont été transmis.

Un point positif en projet : l'exercice sur une année civile. Par contre, il faudrait retirer le montant de l'engagement aux manifestations fixé par la ligue. Il existe à la FFCT. Le club doit être le seul à prendre la décision dans le respect de la FFCT. Il ne faut pas mettre des barrières supplémentaires.

Les anciennes ligues converseraient leurs fonds, cela préfigure déjà d'un bon avenir !

Précisions de la part de Maurice :

Une réunion est prévue le 25 mars avec la ligue Nord Pas-de-Calais. Il y a eu un comparatif entre chaque ligue avec pour but d'essayer d'harmoniser la future structure.

Points litigieux : la formation et les jeunes.

A définir : lieu de réunion du futur Coreg.

Questions diverses :

Pas de question « clubs ».

CNDS – demande de subvention Codep.

La subvention Contrat d'Objectifs est en cours. Il y a beaucoup de retard au niveau du Conseil Départemental.

Notre Plan de Développement est en cours. Les membres du comité sont invités à apporter leur contribution pour les modifications. Ce contrat portera sur un axe et plusieurs objectifs. Jacky préconise le développement de la pratique.

Dates des prochaines réunions :

2 juillet à Amiens : Maison des Sports, 2, rue Lescouvé

24 septembre : la journée à Chaulnes

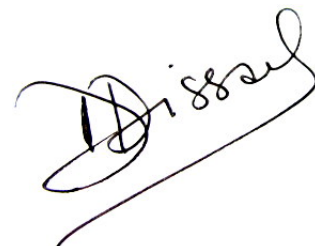
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.

Le Président

La secrétaire



J. Estienne



D. Dissais